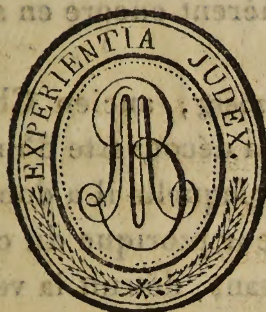




EAU DE METTEMBERG.

La gale est un fléau qui désole la société, et surtout les armées. Les accidens de la Gale sont quelquefois mortels ou souvent opiniâtres.

Lorsque la Gale est *répercutée* (*rentrée*), elle peut occasionner brusquement des dépôts sur les viscères, l'apoplexie, la péripneumonie, la diarrhée colliquative, des abscès dans les reins, des convulsions, des fièvres inflammatoires et d'autres maux *aigus*.

Lorsque la Gale est *palliée* (*blanchie*), elle peut prendre des affinités nouvelles et infinies avec les différentes humeurs, altérer, corrompre le sang et se déguiser tôt ou tard, sous les symptômes de clous, de dartres, d'ulcères, de rougeurs et de boutons à la figure, de fluxions, d'érésipèles, de démangeaisons habituelles et périodiques, de maux de poitrine, d'estomac, d'yeux et de tête, de pertes blanches, de douleurs dans les articulations, de goutte, de rhumatisme, d'hydropisie, de manie, d'épilepsie, de fièvres intermittentes, d'état languissant, et de toutes sortes de maladies *chroniques* qu'on n'avait point avant d'avoir eu



la Gale, et qui dégénèrent encore en se propageant dans la postérité.

Le sieur *Mettemberg*, ancien Chirurgien-Major aux armées, etc., a fait la découverte d'une *Quintessence anti-psorique*, ou *Eau*, à laquelle il a donné son nom, et qui, en rappelant l'humeur psorique du centre à la circonférence, et en la tarissant, détruit la véritable cause du mal caché, en délivre les malades, et fait cesser des souffrances ou des accidens qui les auraient accompagnés jusqu'au tombeau.

Les avantages de la *Méthode* et de l'*Eau de Mettemberg* sont donc de *reproduire* les éruptions de la Gale, de les faire évanouir par la transpiration d'une manière douce et progressive, et de finir par rendre à la peau sa beauté et son état naturel. Or ces *nouvelles* propriétés, légalement constatées par les Médecins-Commissaires Français, et unanimement reconnues par les Médecins-Commissaires Espagnols, sont déjà une découverte en Médecine-Pratique, qui mérite tout l'encouragement des Gouvernemens, et qui est digne de fixer l'attention des hommes de l'art, surtout dans les cas de *maladies chroniques* où l'on peut être porté à présumer, comme cause essentielle, un *principe* galeux, un *reste* de Gale, une Gale *répercutée* ou *dégénérée*. En conséquence l'Inventeur ose proposer avec confiance l'emploi de sa Méthode et de son Remède aux personnes impartiales qui exercent l'art de guérir avec des lumières propres à juger cette découverte et à lui donner toute la publicité qu'elle mérite.

L'*Eau de Mettemberg* a encore d'autres avantages bien marqués : elle ne s'emploie jamais qu'à l'*extérieur*, ne dérange pas le malade de sa manière ordinaire de vivre et d'agir, ne l'assujétit à aucune préparation préliminaire ni

à aucun régime particulier; donne à la peau une force éruptive qui en augmente les sécrétions; n'a point d'action directe sur l'estomac ni sur les autres viscères, et ne fatigue pas comme les remèdes qu'on est obligé d'*avaler;* elle peut être employée en route, et l'usage en être suspendu lorsqu'il fait un froid excessif ou que l'on n'est pas disposé à se laver; n'occasionne pas la perte du linge comme les autres remèdes; est au contraire d'un usage agréable; et, employée à la *toilette*, elle devient à la fois *cosmétique* et *préservative* des effets de la contagion de la Gale; dérive le vice psorique des organes internes et de la masse humorale, et agit comme *dépurative ;* détruit jusqu'au vice radical de la Gale, sans le secours d'aucun autre remède anti-psorique, soit *intérieur*, soit *extérieur*; ne fait pas sortir de boutons sur l'homme sain, ou affecté de maladies étrangères au vice psorique, et ne change rien à l'état de santé; elle n'est point sujette à s'altérer, et peut se transporter par terre, par mer, et dans toutes les contrées.

La préparation, l'annonce et la vente publique de la *Quintessence anti-psorique,* ou *Eau de Mettemberg* sont spécialement autorisées par DÉCRET IMPÉRIAL, du 6 février 1810, par DÉCISION DU GOUVERNEMENT ESPAGNOL, du 5 juin 1809, et par LETTRE-PATENTE DE S. A. S. LE DUC RÉGNANT D'AREMBERG, du 20 août 1809.

Le Dépôt général de l'*Eau de Mettemberg* en France, est à Paris, chez l'Auteur-propriétaire, rue d'Enfer-Saint-Michel, n° 11, près la grille du Luxembourg; on y distribue le Prospectus sur les avantages de cette découverte en Médecine-pratique. Le Dépôt général de l'*Eau de Mettemberg* en Espagne, est à Madrid, à l'HÔTEL ROYAL DE LA DOUANE, au même Bureau où l'on vend le sel purgatif, l'argent-vif, la cire à cacheter et autres objets

pour le compte de S. M. C. Un entrepôt en est établi à Bayonne, chez M. *Barroilhet.*

Le prix de la bouteille, prise à Paris, chez l'Auteur, est de 6 fr. (prix ordinaire de la moindre consultation) : on y reçoit avec elle l'Instruction sur son Mode d'emploi qui fait partie essentielle du succès du Traitement. Il fait, en ville et dans tous les pays, les envois desirés : le tout est revêtu du cachet, de l'adresse et de la signature de *Mettemberg.*

Le prix de la bouteille qui est de 6 fr. chez l'auteur, est nécessairement augmenté dans ses Dépôts, selon les distances des Chefs-lieux des Départemens ; savoir, à partir du Dépôt général à Paris, de 50 centimes jusqu'à 50 lieues inclusivement ; d'un franc depuis 50 jusqu'à 100 lieues ; d'un franc 50 centimes depuis 100 jusqu'à 150 lieues ; et de deux francs depuis 150 jusqu'à 200 lieues, calculées d'après l'Almanach impérial.

Mais pour le bien de l'humanité, et pour répondre aux vues libérales des Gouvernemens, l'Auteur traite particulièrement avec les Autorités locales, Civiles et Militaires, qui lui font l'honneur de lui écrire, et qui sont dans le cas de lui faire des demandes assez considérables pour le traitement des Troupes, pour les Hospices, pour les Prisons, pour les Dépôts de mendicité, pour les Bureaux de bienfaisance.

On est prié d'affranchir les lettres.

Paris, mai 1810.

Mettemberg